

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 20 mars 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
M. Raynald Brulotte, conseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en remplacement du maire Sylvain Juneau
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0118

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mars 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mars 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Adjudication de contrats pour le service de location de véhicules sans chauffeur (Appel d'offres public 53261) - AP2019-086 (Ra-2110)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes des rangs 1 et 2 ayant soumissionné pour les lots 1, 2, 3 et 4, relativement à la location de véhicules sans chauffeur, conformément à la demande publique de soumissions 53261 selon les tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser aux arrondissements et services concernés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des véhicules.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0121

Renouvellement du mandat de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* - SO2019-002 (Ra-2110)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de renouveler les mandats de madame Suzette Tremblay et de monsieur Francis Cossette, à titre de représentants de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0122

Renouvellement du contrat pour la mise à jour et le soutien technique - Dexero FD, PDI et GAO (VQ-46406) - AP2019-114 (CT-2413656) — (Ra-2111)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de renouveler le contrat adjudgé à *Dexero inc.*, pour la mise à jour et le soutien technique - Dexero FD, PDI et GAO (VQ-46406), du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme de 123 000 \$, excluant les taxes, conformément à son offre de service du 28 janvier 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0123

Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ainsi qu'à même le budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations pour des travaux de compétence d'agglomération - IN2019-009 (CT-IN2019-009) — (Ra-2111)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier 1 000 000 \$, à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, pour des

travaux d'entretien sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2019* et le *Programme d'entretien des chaussées 2019*;

- 3° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, de 1 850 000 \$, pour des travaux de pavage du *Programme d'entretien des chaussées 2019*, sur des chaussées de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0124

Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat concernant la fourniture de services municipaux découlant de l'inclusion de terrains à la réserve et les modalités afférentes - PA2019-008 (Ra-2111)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat concernant la fourniture de services municipaux découlant de l'inclusion des lots 1 398 273, 1 398 375 et 4 520 669 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, à la réserve et les modalités afférentes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'autorisation préalable du gouvernement du Québec;
- 2° de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'autorisation relatif à ladite entente, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0125

Envoi d'une opinion en vertu des articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ chapitre O-9 – Redressement des limites territoriales des villes de Québec et de Lac-Delage - PA2019-037 (Ra-2111)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de donner une opinion favorable au projet de redressement des limites territoriales des villes de Québec et de Lac-Delage soumis par le sous-ministre, monsieur Marc Croteau, le 6 février 2019, conformément aux articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0126

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées - **TE2019-003 (Ra-2111)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0127

Renouvellement de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke, relative à la gestion et à l'utilisation du système *RH-PAIE* - **TI2019-002 (Ra-2111)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke, relative à la gestion et à l'utilisation du système *RH-PAIE*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0128

Entente entre la Ville de Québec et *APN inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.* - **DE2019-035 (CT-DE2019-035) — (Ra-2112)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *APN inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 000 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.*

l'entreprise APN inc., selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'approprier une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0129

Entente entre la Ville de Québec et *Intellinox inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair* - **DE2019-046 (CT-DE2019-046) — (Ra-2112)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 300 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Adoption de règlements

CA-2019-0130

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 1232 - **A3MR2018-016 (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à certaines dispositions*, R.A.V.Q. 1232.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0131

Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1251 - **PA2019-022** (Ra-2108)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en oeuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1251.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0132

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1252 - **EM2019-001** (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1252.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0133

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1253 - **EM2019-002** (Ra-2108)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1253.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0134

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1254 - **LS2019-035** (Ra-2108)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Agglomération sur des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1254.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0135

***Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1256 - **CU2019-018** (Ra-2107)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1256.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 36.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir